

Le 28/05/2010 à 17:38 Source AFP

THALES AVIONICS ASSIGNE PAR DEUX SYNDICATS: AUDIENCE RENOYEE AU 18 JUIN

Le tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine), qui devait examiner vendredi la régularité d'un plan de réorganisation de Thales Avionics, assigné en justice par deux syndicats, a renvoyé l'audience au 18 juin, a-t-on appris de sources concordantes.

"Le tribunal a renvoyé l'affaire au 18 juin à la demande des deux parties", a indiqué à l'AFP Me Michel Henry, avocat de la CGT et de la CFE-CGC, qui ont assigné Thales Avionics dans cette affaire.

"Des négociations ont été engagées avec la direction à propos du projet de restructuration des activités. En attendant, nous avons préféré demander un report de l'audience", a précisé Francine Pierre, déléguée CGT au sein de l'entreprise. Les syndicats CGT et CFE-CGC avaient annoncé le 19 mai avoir assigné en référé Thales Avionics devant le tribunal de grande instance de Nanterre pour demander la suspension d'un plan de réorganisation prévoyant des transferts de postes entre des sites français et vers Singapour.

Selon ces syndicats, plusieurs éléments économiques justifiant le projet n'ont pas été remis aux élus du personnels du comité central d'entreprise, et le volet social de la restructuration n'a pas été finalisé, alors que la réorganisation a débuté.

Thales Avionics a présenté en juillet 2009 un projet de transfert d'activités des sites de Meudon (Hauts-de-Seine) et du Haillan (Gironde), vers Vendôme (Loire-et-Cher) et Singapour entre 2010 et fin 2012.

En termes d'emplois, cette réorganisation se traduirait par la suppression de 82 postes à Meudon (600 salariés) et de 95 au Haillan (1.000 salariés). A Vendôme, 77 emplois seraient créés et 41 à Singapour.

Thales Avionics souhaite ne pas procéder à des licenciements et compte sur des reclassements dans le groupe, mais cela suppose que les salariés dont les emplois sont supprimés au Haillan et à Meudon acceptent une mobilité, notamment vers Vendôme, soulignent les syndicats.